

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la
Ville de Terrebonne du 26 mai 2026**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne
tenue le mardi 26 mai 2026, à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage situé au
754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, sous la présidence de la
conseillère Valérie Doyon

Présents :

- M. Mathieu Traversy, maire
- Mme Vicky Mokas, conseillère district 1
- M. Raymond Berthiaume, conseiller district 2
- Mme Nathalie Lepage, conseillère district 3
- Mme Anna Guarnieri, conseillère district 4
- Mme Lindsay Jean, conseillère district 5
- Mme Valérie Doyon, conseillère district 6
- Mme Marie-Eve Couturier, conseillère district 7
- M. Carl Miguel Maldonado, conseiller district 8
- M. Benoit Ladouceur, conseiller district 9
- M. Eric Fortin, conseiller district 10
- M. Marie-Eve Dicaire, conseiller district 11
- M. Charles Messier, conseiller district 12
- M. Robert Auger, conseiller district 13
- M. Michel Corbeil, conseiller district 14
- Mme Sonia Leblanc, conseillère district 15
- M. Marc-André Michaud, conseiller district 16

Également présents :

- M. Serge Villandré, directeur général
- Mme Nathalie Reniers, DGA - services corporatifs et sécurité urbaine
- M. Sylvain Dufresne, DGA - services à la communauté et développement des infrastructures
- Me Catherine Albert, notaire
- Me Jean-François Milot, greffier

Était absent:

- M. Alexandre Parizeau, DGA - développement et aménagement du territoire

Mot du maire

Le maire félicite les pompiers de la Ville de Terrebonne pour l'organisation du *Tournoi des Grands Brûlés*.

Il souligne la visite à Terrebonne du nouveau ministre des Affaires municipales, monsieur Samuel Poulin, ainsi que du ministre fédéral de la Sécurité publique et de la présidente de la Commission de la Sécurité publique.

Le maire souligne également le départ à la retraite des employé(e)s Céline St-Onge, Bruno Leblanc, Raymond Provost et Ann Brunet.

Ouverture de la séance

RÉSOLUTION NO. : 195-05-2026

PROPOSÉE PAR : Nathalie Lepage
APPUYÉE PAR : Sonia Leblanc

QUE la séance soit ouverte à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Déclaration des intérêts des membres du conseil concernant un sujet à l'ordre du jour

Les conseillères Nathalie Lepage et Valérie Doyon ainsi que le conseiller Benoit Ladouceur déclarent leur intérêt concernant le point 19.6 à l'ordre du jour, intitulé *Appui au Centre de services scolaire des Affluents pour le réaménagement des gradins et de la tour d'observation du terrain de football à l'école secondaire Armand-Corbeil dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).*

La conseillère Lindsay Jean et le conseiller Marc-André Michaud déclarent leur intérêt concernant le point 20.1B à l'ordre du jour, intitulé *Demande de dérogation mineure pour l'aménagement des aires de stationnement au 1620, chemin Gascon.*

Ces derniers ne participeront pas aux délibérations et ne voteront pas sur ces points.

Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION NO. : 196-05-2026

PROPOSÉE PAR : Michel Corbeil
APPUYÉE PAR : Vicky Mokas

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- L'ajout du point 7.1 intitulé *Prendre connaissance du retour en fonction de la mairesse suppléante Anna Guarnieri en date du 2 juin 2026;*
- Le retrait du point 20.8 intitulé *Avis de motion et adoption du premier projet de Règlement numéro 1001-379 modifiant le Règlement de zonage numéro 1001, afin de modifier les grilles des usages et des normes des zones 0465-54 et 0465-344, situées à l'intersection de la montée des Pionniers et de la rue Yves-Blais ainsi qu'à l'intersection de l'avenue de la Croisée et de la rue Yves-Blais.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption de procès-verbaux

RÉSOLUTION NO. : 197-05-2026

PROPOSÉE PAR : Anna Guarnieri
APPUYÉE PAR : Lindsay Jean

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2026 soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif des 15 et 29 avril, 6 mai 2026 ainsi que de la séance extraordinaire du 21 avril 2026

RÉSOLUTION NO. : 198-05-2026

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif des 15 et 29 avril, 6 mai 2026 ainsi que de la séance extraordinaire du 21 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des rapports des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour les périodes du 1^{er} au 31 mars 2026 et du 1^{er} au 30 avril 2026

RÉSOLUTION NO. : 199-05-2026

ATTENDU les recommandations CE-2026-340-REC et CE-2026-407-REC du comité exécutif en date des 29 avril et 20 mai 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt des rapports des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour les périodes du 1^{er} au 31 mars 2026 et du 1^{er} au 30 avril 2026, conformément aux articles 83 à 85 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 28 février 2026

RÉSOLUTION NO. : 200-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-341-REC du comité exécutif en date du 29 avril 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 28 février 2026, conformément à l'article 47 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du *Rapport d'activités 2025* de la sécurité civile de la Ville de Terrebonne

RÉSOLUTION NO. : 201-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-368-REC du comité exécutif en date du 6 mai 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du *Rapport d'activités 2025* de la sécurité civile de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport des créations et abolitions de postes permanents pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026

RÉSOLUTION NO. : 202-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-369-REC du comité exécutif en date du 6 mai 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport des créations et abolitions de postes permanents pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026, conformément à l'article 81 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport des embauches pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026

RÉSOLUTION NO. : 203-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-370-REC du comité exécutif en date du 6 mai 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport des embauches pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026, conformément à l'article 82 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$, pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2026

RÉSOLUTION NO. : 204-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-371-REC du comité exécutif en date du 6 mai 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$, pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2026, conformément à l'article 77 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires* et l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026

RÉSOLUTION NO. : 205-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-372-REC du comité exécutif en date du 6 mai 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026, conformément aux articles 29 à 31 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport de l'adjudication par délégation de pouvoir à la trésorière pour la vente d'une émission d'obligations municipales datée du 7 mai 2026

RÉSOLUTION NO. : 206-05-2026

ATTENDU la résolution 161-04-2026 de concordance et de courte échéance lors du conseil municipal du 21 avril 2026 relativement à un emprunt par obligations municipales au montant de 19 911 000 \$;

ATTENDU la recommandation CE-2026-408-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport de l'adjudication par délégation de pouvoir à la trésorière pour la vente d'une émission d'obligations municipales datée du 7 mai 2026, conformément à l'article 49 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires* et aux articles 554 et 555.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Les citoyennes et citoyens suivant(e)s étaient présent(e)s à la salle du conseil pour poser une question :

- Carmelle Boulanger;
- Caroline Martel;
- Claudine Hébert;
- Eric Désormeaux;
- Francis Benard;
- Lucie Juteau;
- Lyne De Coene;
- Robert Henley;
- Jeannine Cossette.

Dépôt des questions écrites à l'attention des membres du conseil pour la période du 17 avril au 22 mai 2026 et des réponses

RÉSOLUTION NO. : 207-05-2026

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des questions écrites transmises à l'attention des membres du conseil par le formulaire prévu à cette fin, pour la période du 17 avril au 22 mai 2026, et des réponses transmises par l'administration municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Prendre connaissance du retour en fonction de la mairesse suppléante Anna Guarnieri en date du 2 juin 2026

RÉSOLUTION NO. : 208-05-2026

ATTENDU QUE la conseillère Anna Guarnieri était temporairement remplacée par le conseiller Benoit Ladouceur dans l'exercice de ses fonctions de mairesse suppléante, conformément à la résolution 155-04-2026 du conseil municipal du 21 avril 2026;

ATTENDU QUE les circonstances ayant nécessité ce remplacement temporaire sont maintenant terminées;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Mathieu Traversy
APPUYÉ PAR Lindsay Jean**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du retour en fonction de la mairesse suppléante Anna Guarnieri en date du 2 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nomination de deux (2) nouveaux membres au Comité consultatif du Vieux-Terrebonne

RÉSOLUTION NO. : 209-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-373-REC du comité exécutif en date du 6 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Charles Messier
APPUYÉ PAR Anna Guarnieri**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les personnes suivantes pour siéger à titre de membres du Comité consultatif du Vieux-Terrebonne, pour une période de deux (2) ans débutant le 27 mai 2026 :

Nomination	En remplacement de
Stéphanie Carle , membre citoyenne résidente du Vieux-Terrebonne	Benoit Langlais
Estelle Couillard , membre citoyenne résidente du Vieux-Terrebonne	Jonathan Ferland

Et ce, aux conditions suivantes :

- a) Une vérification des antécédents judiciaires par la Direction de la police.
- b) La signature d'un engagement en matière de déontologie, d'éthique, de confidentialité et de non-divulgation par les nouveaux membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption du *Plan stratégique 2026-2036 de la Ville de Terrebonne*

RÉSOLUTION NO. : 210-05-2026

ATTENDU la recommandation CAPRH-2026-04-22/01 de la Commission de l'administration publique et des ressources humaines (CAPRH) du 22 avril 2026;

ATTENDU la recommandation CE-2026-412-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Benoit Ladouceur
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le *Plan stratégique 2026-2036 de la Ville de Terrebonne*, lequel établit la vision, les orientations et les axes structurants devant guider l'action municipale, afin de consolider l'organisation et mieux servir la communauté terrebonnoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption des organigrammes modifiés de la Direction du génie, la Direction des travaux publics et la Direction générale, en vigueur à compter du 1^{er} juin 2026

RÉSOLUTION NO. : 211-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-413-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Auger
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine les modifications aux organigrammes de la Direction du génie, la Direction des travaux publics et la Direction générale, telles que détaillées au dossier décisionnel, et ce, à compter du 1^{er} juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation de l'entente de principe entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (piscine), et signature de la convention collective pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028

RÉSOLUTION NO. : 212-05-2026

ATTENDU QUE la convention collective entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (piscine), est venue à échéance le 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE le Syndicat et la Ville de Terrebonne ont entrepris des discussions en vue de son renouvellement et qu'une entente de principe a été confirmée le 22 octobre 2025 et entérinée en assemblée syndicale le 26 avril 2026;

ATTENDU la recommandation CE-2026-414-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Michel Corbeil
APPUYÉ PAR Benoit Ladouceur**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve l'entente de principe intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (piscine), et la Ville de Terrebonne.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la *Convention collective 2024-2028* incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation de la nomination du directeur à la Direction du génie

RÉSOLUTION NO. : 213-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-415-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR Benoit Ladouceur**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la nomination de monsieur Yannick Venne à titre de directeur à la Direction du génie, à compter du 27 mai 2026, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc.

QUE le salaire de monsieur Venne soit fixé à l'échelon 9 de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2527-1 modifiant le Règlement numéro 2527 prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéficiaire retiré d'une activité pour l'année 2026, afin d'abolir les frais pour les réservations non réclamées dans les bibliothèques publiques de la Ville de Terrebonne

RÉSOLUTION NO. : 214-05-2026

Le conseiller **Robert Auger** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 2527-1 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 2527 prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéficiaire retiré d'une activité pour l'année 2026, afin d'abolir les frais pour les réservations non réclamées dans les bibliothèques publiques de la Ville de Terrebonne.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 428-17 modifiant le Règlement numéro 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, afin d'indexer les droits payables pour l'année 2026 et de remplacer l'Annexe « A »

RÉSOLUTION NO. : 215-05-2026

La conseillère **Sonia Leblanc** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 428-17 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, afin d'indexer les droits payables pour l'année 2026 et de remplacer l'Annexe « A ».*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Autorisation d'un amendement budgétaire de 2 467 737,14 \$ de la réserve financière du patrimoine et des revenus de transfert vers le poste budgétaire *Subvention restauration immeuble patrimonial*, ainsi que d'un amendement budgétaire de 553 339,49 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté vers la réserve financière du patrimoine

RÉSOLUTION NO. : 216-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-416-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Charles Messier
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise les amendements budgétaires suivants :

- a) un amendement budgétaire de 987 094,86 \$, taxes nettes, de la réserve financière du patrimoine vers le poste budgétaire *Subvention restauration immeuble patrimonial*.
- b) un amendement budgétaire de 1 480 642,28 \$, taxes nettes, du poste budgétaire *Transfert - Aménagement, urbanisme et développement - autres GOUV. QUÉBEC* vers le poste budgétaire *Subvention restauration immeuble patrimonial*.
- c) un amendement budgétaire de 553 339,49 \$, taxes nettes, de l'excédent de fonctionnement non affecté vers la réserve financière du patrimoine, afin de rétablir son niveau conformément à son utilisation prévue.

QUE ces amendements budgétaires soient imputés conformément aux informations financières inscrites aux fiches signées par la trésorière et jointes au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Autorisation de l'affectation d'une somme de 10 317 048 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté de l'exercice financier 2024 vers divers excédents de fonctionnement affectés

RÉSOLUTION NO. : 217-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-417-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Sonia Leblanc
APPUYÉ PAR Marc-André Michaud**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la trésorière à procéder au virement des sommes ci-après, provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté de l'exercice financier 2024, vers les excédents de fonctionnement affectés suivants :

Excédent de fonctionnement affecté	Montant
Surface synthétique Armand-Corbeil	38 593 \$
Résiduel du 350 ^e	114 311 \$
Fonds de prévoyance	1 000 000 \$
Déneigement	923 000 \$
Auto assurance (Recommandation CDEF-2026-04-02/01 de la Commission du développement économique et des finances)	4 441 097 \$
Havre du Roseau	2 191 267 \$

Excédent de fonctionnement affecté	Montant
Globe Shoe	1 013 780 \$
Aide aux premiers acheteurs	485 000 \$
Fiducie Brady	110 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Autorisation de l'affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés de l'exercice financier 2025 pour la réduction du solde des emprunts lors du refinancement et le financement de nouveaux règlements d'emprunt

RÉSOLUTION NO. : 218-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-418-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marc-André Michaud
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'affectation, en réduction du solde des emprunts lors de leur refinancement, des soldes disponibles des règlements d'emprunt numéros 395 et 746, fermés au cours de l'exercice financier 2025, dont la répartition fiscale est aux bassins, pour un montant total de 237 102,08 \$, tels que détaillés à l'Annexe « A » jointe au dossier décisionnel, et ce, conformément à l'article 8, alinéa 1, paragraphe 3° de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*.

QUE soit autorisée l'affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés numéros 574, 652, 727, 753, 758, 806, 844, 849, 879, 920 et 2503, qui étaient à la charge de l'ensemble des immeubles imposables du territoire de la Ville de Terrebonne, tels que détaillés à l'Annexe « A » jointe au dossier décisionnel, au financement de nouveaux règlements d'emprunt qui seront à la charge de l'ensemble des immeubles imposables du territoire de la Ville et approuvés de la même manière que les règlements d'emprunt fermés d'où proviennent les soldes disponibles, pour un montant total de 4 913 016,75 \$, et ce, conformément à l'article 7 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Désignation d'une administratrice principale des services auprès de la Caisse Desjardins de Terrebonne

RÉSOLUTION NO. : 219-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-419-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Auger
APPUYÉ PAR Anna Guarnieri**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne désigne madame Julie Bourgie, cheffe de division comptabilité, investissement, et assistante-trésorière, à titre de signataire autorisée pour les comptes bancaires de la Ville de Terrebonne auprès de la Caisse Desjardins de Terrebonne.

QUE madame Bourgie soit désignée à titre d'administratrice principale aux fins d'utilisation du service *AccèsD Affaires* à la Caisse Desjardins de Terrebonne et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

QUE madame Julie Bourgie soit désignée à titre de gestionnaire du dossier de services des cartes *Visa affaires* et *Approvisionnement Desjardins*.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Catline Dion, directrice de comptes *Desjardins Entreprises*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 833-1 abrogeant le Règlement numéro 833 décrétant la modélisation et l'acquisition de données géospatiales 3D portant sur la géobase de rues ainsi que les services professionnels et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 182 800 \$*

RÉSOLUTION NO. : 220-05-2026

Le conseiller **Eric Fortin** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 833-1 intitulé *Règlement abrogeant le Règlement numéro 833 décrétant la modélisation et l'acquisition de données géospatiales 3D portant sur la géobase de rues ainsi que les services professionnels et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 182 800 \$*.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 835-1 abrogeant le Règlement numéro 835 décrétant l'acquisition et l'implantation d'un logiciel pour la gestion de la Loi 430 ainsi que les services professionnels et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 807 500 \$*

RÉSOLUTION NO. : 221-05-2026

Le conseiller **Marc-André Michaud** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 835-1 intitulé *Règlement abrogeant le Règlement numéro 835 décrétant l'acquisition et l'implantation d'un logiciel pour la gestion de la Loi 430 ainsi que les services professionnels et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 807 500 \$*.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Adoption finale du Règlement numéro 813-1 modifiant le règlement numéro 813 relatif à l'assainissement des eaux usées sur le territoire de la Ville de Terrebonne, afin d'y apporter certaines précisions

RÉSOLUTION NO. : 222-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-265-REC du comité exécutif en date du 8 avril 2026;

ATTENDU l'avis de motion 164-04-2026 donné par le conseiller Michel Corbeil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 avril 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 813-1 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Michel Corbeil
APPUYÉ PAR Anna Guarnieri**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 813-1 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 813 relatif à l'assainissement des eaux usées sur le territoire de la Ville de Terrebonne, afin d'y apporter certaines précisions.*

QUE le règlement numéro 813-1, adopté par le conseil municipal, soit transmis pour approbation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), conformément à l'article 159.8 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal.*

QU'une copie du règlement numéro 813-1 soit également transmise à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption finale du Règlement numéro 2602 sur l'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal et abrogeant le Règlement numéro 730 et ses amendements

RÉSOLUTION NO. : 223-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-146-REC du comité exécutif en date du 4 mars 2026;

ATTENDU l'avis de motion 165-04-2026 donné par la conseillère Marie-Eve Couturier lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 avril 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 2602 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 avril 2026;

ATTENDU la recommandation CE-2026-452-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 26 mai 2026 visant la modification de l'article 26.1 du projet de règlement numéro 2602;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Couturier
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 2602 intitulé *Règlement sur l'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal et abrogeant le Règlement numéro 730 et ses amendements.*

QUE la Direction des relations avec les citoyens et des communications soit mandatée afin d'effectuer les mises à jour nécessaires au site Internet de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 639-2 modifiant le Règlement numéro 639 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne, afin d'abroger certains articles encadrant la gestion des frênes du domaine privé*

RÉSOLUTION NO. : 224-05-2026

Le conseiller **Carl Miguel Maldonado** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 639-2 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 639 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne, afin d'abroger certains articles encadrant la gestion des frênes du domaine privé.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 856-1 abrogeant le Règlement numéro 856 décrétant des travaux d'irrigation des terrains sportifs des parcs du Boisé, Dumais, Corbeil et des Vignobles*

RÉSOLUTION NO. : 225-05-2026

Le conseiller **Robert Auger** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 856-1 intitulé *Règlement abrogeant le Règlement numéro 856 décrétant des travaux d'irrigation des terrains sportifs des parcs du Boisé, Dumais, Corbeil et des Vignobles.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Autorisation du financement, par la réserve financière du *Fonds bleu*, d'une dépense de 76 685,50 \$ pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance partielle des travaux de réfection du fossé derrière les immeubles situés aux 761 à 791, rue du Rubis, et autorisation de l'amendement budgétaire afférent

RÉSOLUTION NO. : 226-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-429-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Couturier
APPUYÉ PAR Benoit Ladouceur**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le financement, par la réserve financière du *Fonds bleu*, d'une dépense de 76 685,50 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels SA26-3032 pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance partielle des travaux de réfection du fossé derrière les immeubles situés aux 761 à 791, rue du Rubis.

QU'un amendement budgétaire de 70 024,08 \$, taxes nettes, soit autorisé conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par la trésorière et jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 2603 décrétant des travaux de prolongement de réseaux de la rue Bergeron et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 280 000 \$*

RÉSOLUTION NO. : 227-05-2026

La conseillère **Lindsay Jean** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 2603 intitulé *Règlement décrétant des travaux de prolongement de réseaux de la rue Bergeron et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 280 000 \$*.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Adoption finale du *Règlement numéro 2609 relatif aux règles applicables dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Terrebonne*

RÉSOLUTION NO. : 228-05-2026

ATTENDU la recommandation CCSL-2026-03-24/01 de la Commission de la culture, des sports et des loisirs (CCSL) en date du 24 mars 2026;

ATTENDU la recommandation CE-2026-322-REC du comité exécutif en date du 15 avril 2026;

ATTENDU l'avis de motion 177-04-2026 donné par le conseiller Charles Messier lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 avril 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 2609 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Charles Messier
APPUYÉ PAR Robert Auger**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 2609 intitulé *Règlement relatif aux règles applicables dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Terrebonne.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption de la version modifiée du *Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative*

RÉSOLUTION NO. : 229-05-2026

ATTENDU QUE l'analyse des conditions de gratuité accordées aux organismes admis de la Ville de Terrebonne lors de levées de fonds a été soumise à la Commission de la culture, des sports et des loisirs (CCSL) le 29 janvier 2026;

ATTENDU la recommandation CE-2026-382-REC du comité exécutif en date du 6 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Dicaire
APPUYÉ PAR Robert Auger**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte les modifications au *Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative* concernant le nombre de gratuités accordées pour les levées de fonds des organismes admis des niveaux 1B et 2A, telles que détaillées au dossier décisionnel.

QUE les documents révisés soient annexés audit cadre de référence et que les modifications y soient appliquées.

QUE les modifications soient diffusées aux organismes admis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Engagement de la Ville de Terrebonne auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour une demande dans le cadre du volet 1 du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) pour la réfection de deux (2) plateaux sportifs au parc Philippe-Villeneuve

RÉSOLUTION NO. : 230-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-431-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR Marie-Eve Dicaire**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la présentation du projet de réfection de deux (2) plateaux sportifs au parc Philippe-Villeneuve auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre du volet 1 du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA).

QUE la Ville de Terrebonne confirme son engagement à :

- payer sa part des coûts admissibles au projet;
- payer les coûts d'exploitation continue du projet;
- assumer tout dépassement des coûts généré par les travaux;
- ne pas accorder de contrats relatifs à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du MEQ.

QUE la Ville de Terrebonne désigne le directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire à titre de personne autorisée à agir en son nom et à signer tout document nécessaire à la présente demande.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MEQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Engagement de la Ville de Terrebonne auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour une demande dans le cadre du volet 1 du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) pour la réfection des terrains de balle au parc Vaillant

RÉSOLUTION NO. : 231-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-432-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Couturier
APPUYÉ PAR Michel Corbeil**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la présentation du projet de réfection des terrains de balle au parc Vaillant auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre du volet 1 du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA).

QUE la Ville de Terrebonne confirme son engagement à :

- payer sa part des coûts admissibles au projet;
- payer les coûts d'exploitation continue du projet;
- assumer tout dépassement des coûts généré par les travaux;
- ne pas accorder de contrats relatifs à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du MEQ.

QUE la Ville de Terrebonne désigne le directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire à titre de personne autorisée à agir en son nom et à signer tout document nécessaire à la présente demande.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MEQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Engagement de la Ville de Terrebonne auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour une demande dans le cadre du volet 1 du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) pour la réfection partielle du parc Louis-Laberge

RÉSOLUTION NO. : 232-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-454-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 26 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marc-André Michaud
APPUYÉ PAR Robert Auger**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la présentation du projet de réfection partielle du parc Louis-Laberge auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre du volet 1 du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA).

QUE la Ville de Terrebonne confirme son engagement à :

- payer sa part des coûts admissibles au projet;
- payer les coûts d'exploitation continue du projet;
- assumer tout dépassement des coûts généré par les travaux;
- ne pas accorder de contrats relatifs à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du MEQ.

QUE la Ville de Terrebonne désigne le directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire à titre de personne autorisée à agir en son nom et à signer tout document nécessaire à la présente demande.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MEQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les conseillères Nathalie Lepage et Valérie Doyon ainsi que le conseiller Benoit Ladouceur quittent la salle du conseil.

Appui au Centre de services scolaire des Affluents pour le réaménagement des gradins et de la tour d'observation du terrain de football à l'école secondaire Armand-Corbeil dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)* du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)

RÉSOLUTION NO. : 233-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-453-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 26 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Eric Fortin
APPUYÉ PAR Marie-Eve Dicaire**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie le projet du Centre de services scolaire des Affluents pour le réaménagement des gradins et de la tour d'observation du terrain de football à l'école secondaire Armand-Corbeil dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)* du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à payer sa part des coûts au projet, lesquels sont estimés à un montant maximal de 400 000 \$.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à conclure une entente d'utilisation avec le Centre de services scolaire des Affluents pour les équipements qui seront bonifiés au terrain de football dans le cadre dudit projet, afin que ces derniers soient accessibles à l'ensemble de la population.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Centre de services scolaire des Affluents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les conseillères Nathalie Lepage et Valérie Doyon ainsi que le conseiller Benoit Ladouceur réintègrent la salle du conseil.

Engagement de la Ville de Terrebonne auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour une demande dans le cadre du volet 1 du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)* pour la construction d'une patinoire couverte, multifonctionnelle et réfrigérée au parc nature du Boisé

RÉSOLUTION NO. : 234-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-455-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 26 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Auger
APPUYÉ PAR Michel Corbeil**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la présentation du projet de construction d'une patinoire couverte, multifonctionnelle et réfrigérée au parc nature du Boisé auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre du volet 1 du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)*.

QUE la Ville de Terrebonne confirme son engagement à :

- payer sa part des coûts admissibles au projet;
- payer les coûts d'exploitation continue du projet;
- assumer tout dépassement des coûts généré par les travaux;
- ne pas accorder de contrats relatifs à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du MEQ.

QUE la Ville de Terrebonne désigne le directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire à titre de personne autorisée à agir en son nom et à signer tout document nécessaire à la présente demande.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MEQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Autorisation du dépôt du cahier final de candidature auprès de Sports Québec pour l'obtention des Jeux du Québec à l'été 2029

RÉSOLUTION NO. : 235-05-2026

ATTENDU la résolution 83-02-2024 du conseil municipal du 20 février 2024 confirmant le souhait de la Ville de Terrebonne d'être candidate pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2029 (ci-après la « Finale »);

ATTENDU le dépôt du cahier technique présentant l'ensemble des sites sportifs et non sportifs ainsi que les améliorations nécessaires aux infrastructures afin de correspondre aux normes exigées par les différentes fédérations sportives;

ATTENDU le rapport de rétroaction du cahier technique de Sports Québec recommandant à la Ville de Terrebonne la poursuite de sa candidature étant donné qu'elle répond à l'ensemble des exigences techniques;

ATTENDU le dépôt du cahier des partenaires essentiels et du budget préliminaire de la candidature de la Ville de Terrebonne le 3 décembre 2025 auprès de Sports Québec pour la présentation de la Finale;

ATTENDU la résolution 562-11-2025 du conseil municipal du 25 novembre 2025 confirmant la contribution financière de la Ville de Terrebonne pour un montant maximal de 2 500 000 \$ ainsi qu'un montant approximatif de 500 000 \$ sous forme de biens et services, conditionnellement à ce qu'elle soit officiellement désignée par Sports Québec à titre de ville hôte;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne s'est engagée à collaborer activement et à fournir l'assistance opérationnelle nécessaire à la préparation et à la tenue de la Finale, en mobilisant ses différents services municipaux et en offrant gratuitement ses installations sportives, culturelles et communautaires;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne s'est engagée à collaborer à la mise en place et aux activités du comité de transition, en vue de faciliter la création de la corporation responsable de l'organisation de la Finale;

ATTENDU la recommandation CE-2026-456-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 26 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Dicaire
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la Direction du loisir et de la vie communautaire à déposer auprès de Sports Québec et du comité de candidature, pour et au nom de la Ville, le cahier final de candidature pour la présentation de la Finale.

QUE la Ville de Terrebonne réitère ses engagements à :

- signer un protocole d'entente avec le comité organisateur et Sports Québec dans un délai maximal de 150 jours suivant l'obtention officielle de la Finale;
- collaborer et fournir une assistance en déléguant des représentants de la Ville au comité de transition et au conseil d'administration du comité organisateur de la Finale, et ce, dès leur formation.

QUE la Ville de Terrebonne assume la responsabilité de toutes les implications financières et civiles liées à la tenue de la Finale sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment principal au 342, rue de la Gare

RÉSOLUTION NO. : 236-05-2026

ATTENDU la demande de démolition numéro 2024-00198 approuvée par la décision CD-2025-02-20.01 du comité de démolition le 20 février 2025;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) en date du 16 avril 2026;

ATTENDU l'avis public publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne le 22 avril 2026 concernant la présente demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution CE-2026-385-DEC du comité exécutif du 6 mai 2026 autorisant la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2026-00033;

ATTENDU la recommandation CE-2026-386-REC du comité exécutif en date du 6 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Eric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde la demande de dérogation mineure suivante :

**DÉROGATION 2026-00032
Construction d'un bâtiment principal
DÉVELOPPEMENT ZONE VERTE INC.
342, rue de la Gare / Lot : 2 915 096**

QUE le conseil municipal accorde les dérogations mineures dans le but de construire une habitation multifamiliale, de façon à permettre :

- a) la réduction de la marge avant secondaire à 5,1 mètres, alors que la grille des usages et des normes numéro 9561-37 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit une marge avant secondaire minimale de 6 mètres;
- b) la réduction de la largeur de l'aire d'isolement le long de la façade avant secondaire du bâtiment principal à 0,62 mètre, alors que l'article 224 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit une largeur minimale de 1,5 mètre;
- c) la réduction de la largeur de l'aire d'isolement le long de la ligne de lot latérale droite à 0,3 mètre, alors que l'article 223 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit une largeur minimale de 0,6 mètre;
- d) la réduction de la largeur de l'allée de circulation à 4 mètres, alors que l'article 275 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit une largeur minimale de 6 mètres pour une allée à double sens;

- e) une entrée charretière d'une largeur de 4 mètres, alors que l'article 275 du *Règlement de zonage numéro 1001* permet une largeur maximale équivalente à 50 % de la largeur de la ligne avant, soit 2,7 mètres;
- f) l'implantation d'un conteneur semi-enfoui à une distance de 0,22 mètre de l'allée de circulation et un autre à une distance de 0,61 mètre de l'allée de circulation, alors que l'article 165.1 du *Règlement de zonage numéro 1001* exige une distance minimale de 1 mètre;
- g) une distance de 0,58 mètre entre deux (2) conteneurs semi-enfouis, alors que l'article 165.1 du *Règlement de zonage numéro 1001* exige une distance minimale de 0,6 mètre.

Le tout conformément à l'Annexe 2026-00032 et à la condition suivante :

- a) **QUE** le palier d'accès devant la porte localisée sur la façade latérale gauche (donnant sur la rue de la Gare) soit prolongé jusqu'à la bordure entourant le stationnement et conçu en « bateau », afin d'assurer une continuité d'aménagement jusqu'à la case de stationnement numéro 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Lindsay Jean et le conseiller Marc-André Michaud quittent la salle du conseil.

Demande de dérogation mineure pour l'aménagement des aires de stationnement au 1620, chemin Gascon

RÉSOLUTION NO. : 237-05-2026

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) en date du 16 avril 2026;

ATTENDU l'avis public publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne le 22 avril 2026 concernant la présente demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution CE-2026-387-DEC du comité exécutif du 6 mai 2026 autorisant la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2026-00070;

ATTENDU la recommandation CE-2026-388-REC du comité exécutif en date du 6 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Eric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2026-00099
Aménagement des aires de stationnement
ELIE ZAHLAN (GESTION ZAHLAN INC.)
1620, chemin Gascon / Lot : 2 438 544

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de construire un bâtiment multifamilial de 56 logements, de façon à permettre :

- a) la réduction de la distance entre deux (2) entrées charretières à 9,10 mètres, alors que l'article 274 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit que la distance minimale entre deux (2) entrées doit être la somme de la largeur de ces deux (2) entrées, soit de 14 mètres;
- b) l'implantation du muret attaché au bâtiment principal dans la cour avant, alors que le tableau « C » de l'article 109 du *Règlement de zonage numéro 1001* permet l'implantation d'un tel muret dans les cours avant secondaire, latérale et arrière.

Le tout conformément à l'Annexe 2026-00099.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Lindsay Jean et le conseiller Marc-André Michaud réintègrent la salle du conseil.

Demande de dérogation mineure pour l'occupation au sol d'une construction principale au 117, rue Marie-Thérèse-Hunault

RÉSOLUTION NO. : 238-05-2026

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) en date du 16 avril 2026;

ATTENDU l'avis public publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne le 22 avril 2026 concernant la présente demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution CE-2026-389-DEC du comité exécutif du 6 mai 2026 autorisant la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2026-00065;

ATTENDU la recommandation CE-2026-390-REC du comité exécutif en date du 6 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Eric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2026-00096
Occupation au sol d'une construction principale
LINE TOUSIGNANT
117, rue Marie-Thérèse-Hunault / Lot : 1 950 407

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de reconstruire une habitation unifamiliale, de façon à permettre :

- a) un pourcentage d'occupation au sol de 32,82 %, alors que la grille des usages et des normes numéro 0364-44 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit une occupation maximale de 30 % de la superficie du terrain.

Le tout conformément à l'Annexe 2026-00096.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande de dérogation mineure pour une opération cadastrale concernant la superficie de lots au 4585, rue Bastien

RÉSOLUTION NO. : 239-05-2026

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) en date du 19 mars 2026;

ATTENDU l'avis public sur le site Internet de la Ville de Terrebonne le 30 mars 2026 concernant la présente demande de dérogation mineure;

ATTENDU la recommandation CE-2026-293-REC du comité exécutif en date du 8 avril 2026;

ATTENDU QUE le demandeur a fait valoir ses arguments auprès des membres du conseil lors des séances ordinaires des 21 avril et 26 mai 2026;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Eric Fortin
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne **refuse** la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2026-00028
Opération cadastrale - superficie des lots
AUDY DERIK
4585, rue Bastien / Lot : 2 920 193

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

ATTENDU QUE la dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE les voisins ont été informés de la présente demande;

ATTENDU QUE les lots sur la rue Bastien ont une superficie moyenne d'environ 1 917 mètres carrés;

ATTENDU QUE la superficie du lot 2 920 193 du cadastre du Québec est présentement conforme et que la dérogation mineure aurait comme effet de rendre le lot dérogoire;

ATTENDU QUE le lot 2 920 193 du cadastre du Québec est desservi par l'aqueduc, mais que la rue Bastien n'est pas desservie par l'égout municipal;

ATTENDU QUE des demandes similaires visant à déroger à la superficie minimale d'un lot ont été refusées;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation n'est pas considérée comme mineure;

QUE le conseil municipal **refuse** la dérogation mineure dans le but de subdiviser le terrain en deux (2) lots distincts, de façon à permettre :

- a) la réduction de la superficie du lot projeté 6 704 581 du cadastre du Québec à 888,8 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement exige une superficie minimale de 1 500 mètres carrés pour un lot partiellement desservi;
- b) la réduction de la superficie du lot projeté 6 704 582 du cadastre du Québec à 1 290 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement exige une superficie minimale de 1 500 mètres carrés pour un lot partiellement desservi.

Le tout conformément à l'Annexe 2026-00028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption du second projet de *Règlement numéro 1001-378 modifiant le Règlement de zonage 1001 afin d'autoriser l'usage Habitation classe D – Multifamiliale 4 à 6 logements dans la zone 9561-58 sur le chemin Saint-Charles entre les rues Hervieux et de la Loire*

RÉSOLUTION NO. : 240-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-298-REC du comité exécutif en date du 8 avril 2026;

ATTENDU l'avis de motion 185-04-2026 donné par le conseiller Eric Fortin lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 avril 2026;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-378 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 avril 2026;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 1001-378 a été tenue le 6 mai 2026 et qu'un avis public a été publié à cet effet;

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU la recommandation CE-2026-438-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026 visant à modifier le projet de règlement numéro 1001-378 à la suite de l'assemblée publique de consultation, afin d'y ajouter des dispositions particulières concernant les capteurs énergétiques et les bornes de recharge pour véhicules électriques;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Eric Fortin
APPUYÉ PAR Vicky Mokas**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-378 intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage 1001 afin d'autoriser l'usage Habitation classe D – multifamiliale 4 à 6 logements dans la zone 9561-58 sur le chemin Saint-Charles entre les rues Hervieux et de la Loire.*

QU'un avis public relatif à l'approbation référendaire du règlement numéro 1001-378 soit publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption finale du Règlement numéro 649-2 modifiant le Règlement numéro 649 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, afin de modifier diverses dispositions et remplacer les annexes

RÉSOLUTION NO. : 241-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-326-REC du comité exécutif en date du 15 avril 2026;

ATTENDU l'avis de motion 186-04-2026 donné par le conseiller Benoit Ladouceur et le dépôt du projet de règlement numéro 649-2 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 avril 2026;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 649-2 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 avril 2026;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 6 mai 2026;

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU QUE le règlement numéro 649-2 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Benoit Ladouceur
APPUYÉ PAR Sonia Leblanc**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 649-2 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 649 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, afin de modifier diverses dispositions et remplacer les annexes.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption finale du Règlement numéro 1001-377 modifiant le Règlement de zonage numéro 1001, afin de créer la zone 9462-667, à même une partie de la zone 9462-66, sur boulevard de Terrebonne entre la montée Masson et la rue Notre-Dame

RÉSOLUTION NO. : 242-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-116-REC du comité exécutif en date du 11 février 2026;

ATTENDU l'avis de motion 82-02-2026 donné par la conseillère Vicky Mokas et le dépôt du projet de règlement numéro 1001-377 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 février 2026;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-377 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 février 2026;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 1^{er} avril 2026;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro 1001-377 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 avril 2026;

ATTENDU QUE le 30 avril 2026, un avis public à toute personne intéressée ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire pour le règlement numéro 1001-377 a été publié et que la période pour la réception des demandes écrites s'est terminée le 8 mai 2026;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue pour que le règlement numéro 1001-377 fasse l'objet d'un scrutin référendaire;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Charles Messier
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1001-377 intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1001, afin de créer la zone 9462-667, à même une partie de la zone 9462-66, sur boulevard de Terrebonne entre la montée Masson et la rue Notre-Dame.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 1004-2-014 modifiant le Règlement numéro 1004-2 relatif aux permis, aux certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme de la Ville de Terrebonne, afin d'y apporter certains ajustements portant sur des thèmes variés

RÉSOLUTION NO. : 243-05-2026

Le conseiller **Charles Messier** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 1004-2-014 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 1004-2 relatif aux permis, aux certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme de la Ville de Terrebonne, afin d'y apporter certains ajustements portant sur des thèmes variés.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Avis de motion et adoption du projet de Règlement numéro 1011-008 modifiant le Règlement numéro 1011 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Terrebonne, afin d'abroger une disposition interprétative relative à la signature électronique de plans

RÉSOLUTION NO. : 244-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-437-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas

ET RÉSOLU :

QUE la conseillère **Vicky Mokas** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 1011-008 intitulé *Règlement numéro 1011-008 modifiant le Règlement numéro 1011 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Terrebonne, afin d'abroger une disposition interprétative relative à la signature électronique de plans.*

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1011-008.

QUE le conseil municipal autorise le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) à fixer l'assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 1011-008 **le 10 juin 2026, à 16 h 30**, à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne.

QU'une conseillère ou un conseiller soit désigné(e) par le maire ou le maire suppléant pour présider l'assemblée publique de consultation et entendre les personnes désirant s'y exprimer.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 870-9 modifiant le Règlement numéro 870 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis, afin d'ajouter au territoire un immeuble du district #14 – Charles-Aubert

RÉSOLUTION NO. : 245-05-2026

Le conseiller **Michel Corbeil** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 870-9 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 870 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis, afin d'ajouter au territoire un immeuble du district #14 – Charles-Aubert.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Approbation et signature de l'Addenda à la promesse de vente entre Louise Gagnon et la Ville de Terrebonne dans le cadre de l'acquisition d'un lot situé au 275, côte de Terrebonne, afin de modifier la date de la signature de l'acte de vente

RÉSOLUTION NO. : 246-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-440-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Lindsay Jean
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve *l'Addenda à la promesse de vente entre Louise Gagnon et Ville de Terrebonne* dans le cadre de l'acquisition du lot 2 920 796 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situé au 275, côte de Terrebonne, afin de modifier la date de la signature de l'acte de vente.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit addenda ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE les frais inhérents à la présente transaction soient à la charge de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Autorisation d'un amendement budgétaire de 40 000 \$ de la réserve financière du *Fonds bleu* pour le versement des subventions dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le remplacement ou la mise aux normes de clapets antiretour, de pompes à puisard et de batteries alimentant une pompe à puisard*

RÉSOLUTION NO. : 247-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-441-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Carl Miguel Maldonado
APPUYÉ PAR Vicky Mokas**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise un amendement budgétaire de 40 000 \$, taxes nettes, de la réserve financière du *Fonds bleu* vers le poste budgétaire pour le versement des subventions dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le remplacement ou la mise aux normes de clapets antiretour, de pompes à puisard et de batteries alimentant une pompe à puisard*.

QUE cet amendement budgétaire soit imputé conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par la trésorière et jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Abolition du *Programme d'aide financière pour l'achat de lames déchiqueteuses pour tondeuses et tracteurs à gazon et de tondeuses et tracteurs à gazon munis de lames déchiqueteuses*

RÉSOLUTION NO. : 248-05-2026

ATTENDU la recommandation de la Commission de l'environnement, de la mobilité et de la transition écologique (CTEÉ) du 9 avril 2026;

ATTENDU la recommandation CE-2026-442-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Eric Fortin
APPUYÉ PAR Charles Messier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne abolisse le *Programme d'aide financière pour l'achat de lames déchiqueteuses pour tondeuses et tracteurs à gazon et de tondeuses et tracteurs à gazon munis de lames déchiqueteuses*.

QUE la Direction des relations avec les citoyens et des communications soit mandatée afin d'effectuer les mises à jour nécessaires au site Internet de la Ville de Terrebonne et au système de gestion des requêtes citoyennes (CRM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption de la version modifiée du *Programme d'aide financière à l'achat de produits d'hygiène lavables*, afin d'augmenter le pourcentage de remise applicable au prix d'achat et de retirer certains produits admissibles

RÉSOLUTION NO. : 249-05-2026

ATTENDU la recommandation de la Commission de l'environnement, de la mobilité et de la transition écologique (CTEÉ) du 9 avril 2026;

ATTENDU la recommandation CE-2026-443-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Anna Guarnieri
APPUYÉ PAR Lindsay Jean**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la version modifiée du *Programme d'aide financière à l'achat de produits d'hygiène lavables*, afin d'augmenter le pourcentage de remise applicable au prix d'achat et de retirer certains produits admissibles.

QUE la Direction des relations avec les citoyens et des communications soit mandatée afin d'effectuer les mises à jour nécessaires au site Internet de la Ville de Terrebonne et au système de gestion des requêtes citoyennes (CRM).

QUE les subventions soient imputées conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par la trésorière et jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption de la version modifiée du *Programme d'aide financière pour l'achat et l'installation de bornes de recharge résidentielles*, afin de modifier le montant de la remise et les conditions d'admissibilité

RÉSOLUTION NO. : 250-05-2026

ATTENDU la recommandation de la Commission de l'environnement, de la mobilité et de la transition écologique (CTEÉ) du 9 avril 2026;

ATTENDU la recommandation CE-2026-444-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marc-André Michaud
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la version modifiée du *Programme d'aide financière pour l'achat et l'installation de bornes de recharge résidentielles*, afin de modifier le montant de la remise et les conditions d'admissibilité.

QUE la Direction des relations avec les citoyens et des communications soit mandatée afin d'effectuer les mises à jour nécessaires au site Internet de la Ville de Terrebonne et au système de gestion des requêtes citoyennes (CRM).

QUE les subventions soient imputées conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par la trésorière et jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption de la version modifiée du *Programme d'aide financière à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie*, afin d'augmenter le pourcentage de remise applicable au prix d'achat

RÉSOLUTION NO. : 251-05-2026

ATTENDU la recommandation de la Commission de l'environnement, de la mobilité et de la transition écologique (CTEÉ) du 9 avril 2026;

ATTENDU la recommandation CE-2026-445-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Carl Miguel Maldonado
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la version modifiée du *Programme d'aide financière à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie*, afin d'augmenter le pourcentage de remise applicable au prix d'achat admissible.

QUE la Direction des relations avec les citoyens et des communications soit mandatée afin d'effectuer les mises à jour nécessaires au site Internet de la Ville de Terrebonne et au système de gestion des requêtes citoyennes (CRM).

QUE les subventions soient imputées conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par la trésorière et jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 868-1 modifiant le Règlement numéro 868 régissant la distribution d'objets à usage unique, afin d'harmoniser certaines dispositions*

RÉSOLUTION NO. : 252-05-2026

Le conseiller **Eric Fortin** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 868-1 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 868 régissant la distribution d'objets à usage unique, afin d'harmoniser certaines dispositions*.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 2610 établissant un Programme d'aide financière pour le retrait ou le remplacement d'appareils à combustible solide non certifiés*

RÉSOLUTION NO. : 253-05-2026

Le conseiller **Raymond Berthiaume** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, le projet de règlement numéro 2610 intitulé *Règlement établissant un Programme d'aide financière pour le retrait ou le remplacement d'appareils à combustible solide non certifiés*.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal.

Approbation et signature de *l'Entente intermunicipale visant la délégation de l'exécution de projets, dans le cadre du volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL), entre la MRC Les Moulins, la Ville de Mascouche et la Ville de Terrebonne, prévoyant les modalités de versement des aides financières*

RÉSOLUTION NO. : 254-05-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-448-REC du comité exécutif en date du 20 mai 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Carl Miguel Maldonado
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve l'entente intermunicipale entre la Ville de Terrebonne, la MRC Les Moulins et la Ville de Mascouche visant la délégation de l'exécution de projets et prévoyant les modalités de versement des montants aux villes dans le cadre du volet 2 du programme *Accélérer la transition climatique locale* (ATCL), pour une période de cinq (5) ans se terminant le 31 décembre 2031.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Lindsay Jean invite les citoyen(e)s au festival *Pop ton été* et souligne la cérémonie de reconnaissance des policiers de la Ville de Terrebonne.

Le conseiller Michel Corbeil félicite l'accomplissement de La Victoire de Montréal.

La conseillère Sonia Leblanc invite les citoyen(e)s au *Relais pour la vie* et à la Fête de la famille des Chevaliers de Colomb.

Le conseiller Robert Auger invite les citoyens à participer à la consultation citoyenne pour l'aménagement du parc nature du Boisé.

La conseillère Nathalie Lepage invite les citoyen(e)s à participer à son *Brin de Jasette* à La Plaine.

La conseillère Vicky Mokas invite les citoyen(e)s à consulter le site Web de la Ville pour le calendrier des événements à Terrebonne.

La conseillère Marie-Eve Couturier invite les citoyen(e)s à la distribution de compost par la Ville et au Marché Écolo.

Le conseiller Eric Fortin félicite les organisateurs et participants du *Concert classique de Terrebonne*.

La conseillère Valérie Doyon félicite le Chartwell des Mille-Îles pour la levée de fonds pour le *Relais la vie*.

Le conseiller Carl Miguel Maldonado félicite les participants à l'évènement *Jeunes Voix des Moulins*.

Prochaine séance ordinaire

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, le lundi 22 juin 2026, à 19 h.

Levée de la séance

RÉSOLUTION NO. : 255-05-2026

PROPOSÉE PAR : Marie-Eve Dicaire

APPUYÉE PAR : Vicky Mokas

QUE la séance soit et est levée à 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffier